

JAMAITY

Siège social : Rue Niger Belvédère 1002 Beb Bhar-Tunis 47
IU : 1448169R

**RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31-12-2020**

Société Lumière Audit, Formation & Conseils

Société d'Expertise Comptable-Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunis

16 Avenue Hédi Nouira résidence Vincci, 2001 Ennasr, Ariana-Tunis

Tél/Fax : 70.830.090 – Cellulaire : +216.24.132.462

ASSOCIATION «JAMAITY»

Rapport du commissaire aux comptes Exercice 2020

SOMMAIRE

	Page
1. Avis du Commissaire Aux Comptes	
• Rapport sur les états financiers au 31 Décembre 2020	02
2. Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2020	07
• Etat de la situation Financière	08
• Etat des Produits & des charges	09
• Etat de Flux de Trésorerie	10
3. Notes aux états financiers	11
• Notes générales	12
• Notes de la situation Financière	14
• Notes sur l'état des Produits & des charges	16

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



Cabinet Lumière Audit, Formation & Conseils

ASSOCIATION «JAMAITY»

Rapport du commissaire aux comptes

Sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de l'association «JAMAITY» qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état des produits et des charges et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total des actifs nets de **364 121** TND y compris un résultat net bénéficiaire de **139 728** TND, un total net de la situation financière de **398 260** TND et une trésorerie positive à la fin de l'exercice de **335 827** TND.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'association «JAMAITY» au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon les règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport financier

La responsabilité du rapport financier incombe au bureau directeur.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport financier et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de l'association dans le rapport financier par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport financier et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport financier semble autrement comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport financier, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du bureau directeur pour les états financiers

Le bureau directeur est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au bureau directeur qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au bureau directeur de surveiller le processus d'information financière de l'association.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et

mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'association à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière régissant les associations.

Conformément aux dispositions de l'article 40 du Décret-loi n°2011-88 du 24 Septembre 2011, portant organisation des associations, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations données dans les registres, préparés par l'association au titre de l'exercice 2020.

Tunis, le 05 Septembre 2022

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
P/LUMIERE AUDIT, FORMATION & CONSEILS
AYMEN DOGUI**



**STE LUMIERE AUDIT FORMATION
ET CONSEILS
EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES
GSM: 24 132 482**

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION «JAMAITY»
ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE
EXERCICE CLOS AU 31/12/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

ACTIFS	NOTES	31-déc-20	31-déc-19
AC1- Liquidités et équivalents de liquidités	3.1	335 827	205 245
AC2- Autres actifs courants	3.2	34 505	20 390
AC3- Créances et comptes rattachés		-	-
AC4- Immobilisations financières	3.3	6 400	6 400
AC5- Immobilisations Corporelles	3.4	21 529	34 626
Total des Actifs		398 260	266 661

PASSIFS			
PA1- Concours bancaires & autres passifs financiers		-	-
PA2- Autres Passifs Courants	3.5	34 139	35 931
PA3- Fournisseurs et comptes rattachés		-	2 830
PA4- Emprunts		-	-
Total des Passifs		34 139	38 761

ACTIFS NETS			
AN1- Subvention d'investissement	3.6	1 461	4 967
AN2- Excédents ou déficits reportés		222 932	28 950
AN3- Excédents ou déficits de l'exercice		139 728	193 982
Total des Actifs Nets		364 121	227 900

TOTAL DES PASSIFS & ACTIFS NETS		398 260	266 661
--	--	----------------	----------------

ASSOCIATION «JAMAITY»
ETAT DES PRODUITS & DES CHARGES
Période allant du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

PRODUITS	NOTES	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
PR1- Revenus des activités et manifestations	4.1	3 191	32 120
PR2- Subventions de fonctionnement	4.1	684 880	693 038
PR3- Quote-part des subventions et apports inscrits aux produits de l'exercice		3 506	3 506
PR4- Autres gains		65	777
Total des Produits		691 642	729 442
CHARGES			
CH1- Charges de personnel	4.2	414 933	358 561
CH2- Dotations aux amortissements	4.3	14 603	30 190
CH3- Autres Charges courantes	4.4	122 378	145 607
CH4- Charges financières nettes		-	252
CH5- Autres pertes		-	851
Total des Charges		551 914	535 460
EXCEDENT (DEFICIT) DES PRODUITS SUR LES CHARGES DE L'EXERCICE		139 728	193 982

ASSOCIATION «JAMAITY»
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1er Janvier 2020 au 31 Décembre 2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	31 Décembre 2020	31 Décembre 2019
Flux de Trésorerie lié aux activités courantes		
F1- Encaissement des revenus des activités et manifestations	3 191	32 120
F3- Encaissements des subventions de fonctionnement	684 880	693 038
F5- Décaissements des sommes versées aux fournisseurs	-141 050	-136 760
F6- Décaissements des rémunérations versées au personnel	-414 933	-358 561
F7- Autres décaissements des activités courantes	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités courantes	132 087	229 838
Flux de Trésorerie lié aux activités d'investissement		
F8- Décaissement sur acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles	-1 505	-32 638
F9- Encaissement sur cession des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
F9- Décaissement sur acquisition d'immobilisations financières	-	-6 400
Flux de Trésorerie provenant des activités d'investissement	-1 505	-39 038
Flux de Trésorerie lié aux activités de financement		
Encaissement provenant des emprunts	-	-
Flux de Trésorerie provenant des activités de financement	-	-
Variation de Trésorerie	130 582	190 800
Trésorerie au début de l'exercice	205 245	14 445
Trésorerie à la clôture de l'exercice	335 827	205 245

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2020

NOTES D'ORDRE GENERAL

1- PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association «JAMAITY» a été créée sous la forme d'association. Son activité consiste à faciliter le développement des associations, l'accès des citoyens aux bases de données (statistiques, données publiques...) et contribuer ainsi au développement social et solidaire.

Le siège social est fixé à Rue Niger Bab Bhar, Tunis.

2- CONVENTIONS ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été élaborés en conformité avec les conventions comptables générales et professionnelles telles que prévues par la législation en vigueur.

Afin de favoriser l'utilité de l'information diffusée à travers les états financiers, il a été tenu compte des concepts fondamentaux tels que définis par le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

Les caractéristiques qualitatives et notamment la pertinence et la fiabilité qui constituent les qualités fondamentales sur lesquelles s'appuie le processus de décision sont basées sur les différentes conventions comptables définies par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996.

2.1- PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes de l'association «JAMAITY» sont tenus conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises 1996 (Arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996). Les états financiers qui en découlent sont le Bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie qui sont établis selon le modèle autorisé ainsi que les notes aux états financiers.

La présentation des états financiers de l'association «JAMAITY» n'a pas subi de changements par rapport à l'exercice précédent.

2.2- CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable. Les méthodes comptables retenues par l'association «JAMAITY» sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1996 par l'arrêté du ministre des finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

2.2.1- LES IMMOBILISATIONS

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition en hors taxes déductibles augmenté des frais directs.

Ces immobilisations sont amorties linéairement, et ce, selon les taux admis par la législation fiscale en vigueur.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX
- Matériel de transport	20%
- Equipements de Bureau & logiciels informatiques	15%/33%
- Matériel Informatique	33%

Les immobilisations nouvellement acquises ne sont amorties qu'à partir de la date de leur première utilisation.

Les immobilisations acquises à une valeur inférieure à 500 Dinars sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition.

2.3- REGIME FISCAL

L'association «JAMAITY» est régie par les dispositions du droit commun et par les incitations fiscales spécifiques prévues pour les associations en Tunisie.

NOTES AU SITUATION FINANCIERE

3.1-LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2020, un solde égal à **335 827 DT** contre un solde égal à **205 245 DT** à la clôture de l'exercice précédent. Ils se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
BANQUE	335 048	204 698	130 350
CAISSE JAMAITY ET BLADI	517	546	-29
CAISSE EED	261	-	261
TOTAL	335 827	205 245	130 582

3.2- AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant de **34 505 DT** au 31 décembre 2020 contre **20 390 DT** au 31 décembre 2019. Ils s'analysent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
REPORT TVA	16 105	16 625	-520
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	-	3 765	-3 765
FOURNISSEURS, AVANCES ET ACOMPTES	18 400	-	18 400
TOTAL	34 505	20 390	14 115

3.3- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 31 décembre 2020, les Immobilisations financières totalisent une valeur de **6 400 DT** contre **le même solde** à la clôture de l'exercice 2019. Elles se composent des valeurs suivantes :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
CAUTIONNEMENT VERSE SUR LOYER	6 400	6 400
TOTAL	6 400	6 400

3.4- IMMOBILISATIONS

Le tableau suivant résume les mouvements des immobilisations incorporelles & corporelles et des amortissements :

DESIGNATION	01/01/2020	VALEUR BRUTE		AMORTISSEMENTS			VCN 31/12/2020
		ACQUIS/CESSION. 2020	31/12/2020	01/01/2020	DOTATION 2020	31/12/2020	
EQUIPEMENTS DE BUREAU REÇUS GRATUITEMENT EUROMED	7 850	-	7 850	5 626	1 570	7 196	654
EQUIPEMENTS DE BUREAU REÇUS GRATUITEMENT BRITISH COUNCIL	9 682	-	9 682	6 939	1 936	8 875	807
AGENCEMENT, AMENAGEMENT ET INSTALLATIONS	5 791	-	5 791	1 177	579	1 756	4 035
MATERIELS INFORMATIQUES	25 962	60	26 022	6 704	8 713	15 417	10 605
MOBILIER DE BUREAU	7 363	1 445	8 808	1 576	1 804	3 380	5 428
TOTAL	56 648	1 505	58 153	22 022	14 603	36 625	21 528

3.5- AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élevant à **34 139 DT** au 31 décembre 2020 contre **35 931 DT** à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
CNSS	23 652	21 337	2 315
ETAT, IMPOTS ET TAXES DMI	5 787	10 704	-4 917
PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES	4 300	3 890	410
CREDITEURS DIVERS	400	-	400
TOTAL	34 139	35 931	-1 792

3.6- SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement s'élevant à **1 461 DT** au 31 décembre 2020 contre **4 967 DT** à la clôture de l'exercice précédent, se détaillent ainsi :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019	VARIATION
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT: EQUIPEMENTS DE BUREAU	17 532	17 532	-
SUBVENTION D'INVESTISSEMENT INSCRITE AUX COMPTE DE	-16 071	-12 565	-3 506
TOTAL	1 461	4 967	-3 506

NOTES A L'ETAT DES PRODUITS & CHARGES

4.1- PRODUITS

Au 31/12/2020, les produits se composent des revenus suivants :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
<u>DONS ETRANGERS</u>		
EED	-	625 600
AMIDEAST	56 142	67 438
AEICED	612 380	-
FHI 360	16 233	-
<u>DONS LOCAUX EN ESPECE</u>		
SILVIA SASSONE	125	-
	684 880	693 038

4.2- CHARGES DU PERSONNEL

Au 31/12/2020, les charges du personnel s'élèvent à **414 933** DT contre **358 561** DT au 31/12/2019, et se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
SALAIRES DU PERSONNEL	354 735	306 541
CHARGES SOCIALES SUR SALAIRES	60 198	52 020
TOTAL	414 933	358 561

4.3- DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS

A la clôture de l'exercice, les dotations aux amortissements et aux provisions totalisant **14 603** DT au 31/12/2020, contre **30 190** DT au 31/12/2019, se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOB. CORPORELLES	14 603	12 173
DOTATIONS AUX PROVISIONS	-	18 017
TOTAL	14 603	30 190

4.4- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élevant à **122 378** DT au 31/12/2020, Contre **145 607** DT au 31/12/2019, se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2020	31/12/2019
ACHATS NON STOCKES DE MAT ET FOURNITURES DE BUREAU	3 731	10 034
CONSULTANTS ET PERSONNEL EXTERIEUR A L'ASSOCIATION	4 329	7 176
PRIMES D'ASSURANCES	6 197	7 179
REMUNERATIONS D'INTERMEDIAIRES ET HONORAIRES	6 781	7 010
ELECTRICITE, EAU	1 740	1 039
LOYERS	50 018	42 706
CHARGES LOCATIVES	-	3 201
ENTRETIEN ET REPARATION	3 572	17 128
PUBLICITE, PUBLICATIONS ET RELATIONS PUBLIQUES	8 178	4 182
FRAIS DE DEPLACEMENT, MISSIONS ET RECEPTION	11 415	37 640
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	21 526	3 559
SERVICES BANCAIRES	416	562
FOPROLOS	3 547	3 065
TCL	7	52
PENALITES DE RETARD	854	283
AUTRES CHARGES	64	17
DROIT D'ENREGISTREMENT	-	773
TOTAL	122 378	145 607